

Critères du European Chicken Commitment (ECC)	Reporting			Feuille de route		
	2025	Explications et commentaires	Avancement audité (%)	2026	2027	2028
Respect des réglementations de l'Union européenne	100 %		100 %	100 %	100 %	100 %
Densité d'élevage maximale de 30kg/m² . Un détassage maximum						100 %
Races de poulet moins préjudiciables pour les animaux (<i>voir la liste indiquée dans le European Chicken Commitment</i>)	0 %		0 %	0 %	0 %	100 %
Lumière naturelle et intensité lumineuse suffisante (50 lux)	89 %		89 %	89 %	89 %	100 %
Perchoirs et substrats à picorer en quantité suffisante (<i>au moins deux mètres de perchoirs utilisables et deux substrats à picorer pour 1000 oiseaux</i>)	89 %		89 %	89 %	89 %	100 %
Qualité de l'air : respect des valeurs maximales de la directive européenne (<i>Annexe 2.3 de la directive européenne portant sur les poulets de chair</i>)	100 %		100 %	100 %	100 %	100 %
Aucune cage ou système multi-étages	100 %		100 %	100 %	100 %	100 %
Abattage : étourdissement par atmosphère contrôlée ou électronarcose sans accrochage des poulets vivants	100 %		100 %	100 %	100 %	100 %